

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 10

Séance du 25 septembre 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 25 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/09/2024
Date de transmission : 01/10/2024
Date de mise en ligne : 02/10/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

23^{ème} QUESTION

Développement économique - Stratégie de soutien aux commerces de proximité (DELIBERATION n°2024-146)

Saint-Louis Agglomération souhaite développer l'économie de proximité sur l'ensemble de son territoire en s'associant à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI AE), acteur privilégié de l'appui aux entreprises et de l'animation économique de son territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention de partenariat 2024-2025 avec la CCI AE, dont l'objet est de fixer les conditions dans lesquelles Saint-Louis Agglomération apportera son concours financier aux missions d'intérêt général réalisées par la CCI AE dans le domaine du développement économique de proximité et qui répondent aux objectifs recherchés par Saint-Louis Agglomération.

A ce titre, Saint-Louis Agglomération souhaite poursuivre trois axes en faveur du développement économique de proximité pour son territoire :

1. Accompagner les commerçants dans une démarche de qualité labellisée "Commerçant d'Alsace" ;
2. Accompagner la digitalisation des entreprises par des actions de sensibilisation sous forme de Workshop numérique collectif et de coaching individuel ;
3. Accompagner Saint-Louis Agglomération dans son soutien aux associations de commerçants ayant des projets d'intérêt intercommunal. Cet accompagnement se fera par le jury du fonds d'aide au commerce de la CCI AE qui aura la charge de sélectionner les projets d'intérêt intercommunal susceptibles d'être subventionnés selon les critères développés en annexe 1 de la convention de partenariat 2024-2025.

Cette convention de partenariat précise également les modalités de versement et d'utilisation des fonds octroyés et les conditions dans lesquelles Saint-Louis Agglomération exercera son contrôle sur leur utilisation.

Il est proposé d'attribuer à la CCI AE une subvention de fonctionnement d'un montant total de 21 000 € destinée à contribuer au financement des actions réalisées en faveur du développement économique de proximité de son territoire par la CCI AE.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la mise en place d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole pour mener à bien les axes de collaboration détaillés ci-dessus ;
- d'approuver les modalités de la convention de partenariat 2024-2025 ci-annexée, fixant les conditions dans lesquelles Saint-Louis Agglomération apporte son concours financier à hauteur de 21 000 € pour des missions d'intérêts général réalisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat 2024-2025 ainsi que tout document et avenant nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 septembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

